

ÉCOLE DE DROIT

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT MASTERS 2024/25

 | **ÉCOLE DE DROIT**  
Université Clermont Auvergne



41 boulevard François Mitterrand  
TSA 80403  
63000 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
scola.droit@uca.fr / <https://droit.uca.fr>

# SOMMAIRE

Le mot du Doyen

Page 2

Direction et administration

Page 3

Sites utiles

Page 4

Calendrier universitaire

Page 5

L'anglais

Page 6

Le module de droit américain

Page 7

Maquettes / Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C)

Page 9

Stages et alternance

Page 11

Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances

Page 11

Règles spécifiques à l'Ecole de Droit

Page 11

Période de césure

Page 14

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Page 17

Cellule écoute et accompagnement sur le harcèlement sexuel à l'UCA

Page 19

Service Universitaire Handicap

Page 19

Service de Santé Universitaire

Page 20

Cellule de veille

Page 20

Prévention et sanction du plagiat

Page 21

Maquettes des formations

Page 23



ÉCOLE DE DROIT  
UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

# LE MOT DU DOYEN

Chères Étudiantes, Chers Étudiants,

## RÉUSSIR EN S'ÉPANOUISSANT.

Tel est l'objectif que vous êtes légitimement en droit d'atteindre en vous inscrivant à l'École de Droit de l'UCA. Mais qu'est-ce vraiment réussir en droit ? Passer avec succès chaque semestre ses examens ? Sans doute. Mais il ne faut pas s'arrêter à cette vision par trop limitée et scolaire de la réussite. Car au-delà de la réussite, il y a nécessité pour chacune et chacun d'entre vous de s'épanouir.

Réussir à l'École de Droit, c'est avant tout acquérir une expérience et une maturité qui vous permettront, au fil du temps, de passer du statut d'étudiant à celui de véritable juriste. Au-delà de la simple acquisition de connaissances, condition nécessaire mais pas suffisante, il s'agira d'apprendre à maîtriser le raisonnement juridique, d'acquérir une solide capacité de réflexion et d'analyse, et enfin de faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité. Autant de qualités qui vous permettront de vous forger un profil de (très) bon juriste, lequel vous ouvrira les portes de votre avenir professionnel.

L'École de Droit, ses plus de 80 enseignants-chercheurs, dont nombre font autorité dans leur domaine tant sur le plan national qu'international, ainsi que son personnel administratif seront entièrement mobilisés afin de vous accompagner tout au long de cet apprentissage et être à vos côtés. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'Université est l'école de la vie et donc de l'autonomie. Vous devez être actrice et acteur de votre formation et par-delà de votre propre réussite. Vous trouverez à l'École de Droit un contexte favorable, avec une structure à taille humaine, des promotions de masters limitées en capacité, et ce afin de favoriser un encadrement de qualité et un esprit de promotion. Vous trouverez aussi de multiples associations que vous serez invités à rejoindre et qui vous permettront de vous impliquer dans des projets (éloquence, procès fictif, MUN) aussi enrichissants que valorisants. Autant de conditions favorables à votre épanouissement tant personnel que professionnel, lequel est le meilleur passeport pour la réussite.

L'École de Droit est aussi une terre d'opportunités. Opportunité d'avoir une expérience à l'international grâce aux nombreux accords avec nos universités partenaires étrangères. Opportunité de compléter votre formation grâce à des stages en entreprise, dans des cabinets d'avocats ou dans des études de notaires, etc ... Opportunité enfin de vous initier à la recherche en droit à travers les liens avec le Centre de Recherche Michel de L'Hospital. Ces opportunités, il vous appartiendra de les saisir, en faisant preuve d'audace et d'ambition.

Le succès de nos anciens étudiants, dont beaucoup sont devenus magistrats, avocats, juristes d'entreprise ou encore hauts fonctionnaires est notre meilleure carte de visite. Il démontre surtout que l'objectif de réussite n'est pas une chimère et qu'il est à portée de main. De votre main. À vous de le saisir. Nous serons là pour vous y aider !

Que le Droit soit avec vous !



**Professeur Jean-François RIFFARD**  
Doyen de l'École de Droit



# DIRECTION ET ADMINISTRATION

## Equipe de direction

- ❖ **Jean-François RIFFARD**, Doyen
- ❖ **Evan RASCHEL**, Vice-Doyen, Directeur du Centre Michel de l'Hospital
- ❖ **Jennifer MARCHAND**, Vice-Doyen, Directrice des Etudes, Responsable du numérique
- ❖ **François CAFARELLI**, Vice-Doyen, Responsable de la Licence mention Droit
- ❖ **Mélanie ALBARET**, Responsable de la Licence mention AES
- ❖ **Marie-Elisabeth BAUDOIN**, Vice-Doyen, Responsable des Relations Internationales
- ❖ **Gwenhaël FRANCOIS**, Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires
- ❖ **Claire MARLIAC**, Directrice de l'Institut Régional de Préparation à l'Administration Générale
- ❖ **Ludovic BENEZECH**, Référent pédagogique des PASS / LAS Droit

## Direction administrative de l'Ecole de Droit

### Direction des services administratifs

Hassen BAHLOUL 04 73 17 76 06  
[responsable-administratif.droit@uca.fr](mailto:responsable-administratif.droit@uca.fr)

### Assistante de direction

Ewelina LEONOWICZ 04 73 17 76 03  
[secretariat.direction.droit@uca.fr](mailto:secretariat.direction.droit@uca.fr)

### Responsable financière

Stéphanie VALLET 04 73 17 75 70  
[finances.droit@uca.fr](mailto:finances.droit@uca.fr)

## Pôle Scolarité

### Responsable

Amélia TAVARES 04 73 17 76 60  
Florence GIRARD (Adjointe) 04 73 17 76 45  
[responsable-scolarite.droit@uca.fr](mailto:responsable-scolarite.droit@uca.fr)

<b>Capacité en Droit</b>	Jade PAILLOUX	04 73 17 76 64	<a href="mailto:scola.droit@uca.fr">scola.droit@uca.fr</a>
<b>Licences Professionnelles</b>	Jade PAILLOUX	04 73 17 76 64	
<b>Masters</b>	Florence GIRARD	04 73 17 76 45	
	Véronique BERTRAND	04 73 17 76 67	
	Julie SELLOUM	04 73 17 76 12	
<b>IRPAG</b>	Viviana OLM I	04 73 17 76 40	<a href="mailto:scola.irpag.droit@uca.fr">scola.irpag.droit@uca.fr</a>
<b>IEJ</b>	Véronique BERTRAND	04 73 17 76 67	<a href="mailto:scola.iej.droit@uca.fr">scola.iej.droit@uca.fr</a>
<b>Diplômes Universitaires</b>	Jade PAILLOUX	04 73 17 76 64	<a href="mailto:du.droit@uca.fr">du.droit@uca.fr</a>

### Gestion des emplois du temps et des salles

Mylène ROCHE (Masters) 04 73 17 76 63  
Viviana OLM I (autres formations) 04 73 17 76 40  
[gestion-salles.droit@uca.fr](mailto:gestion-salles.droit@uca.fr)

## Pôle Relations Extérieures

### Responsable

Marion L'HOTE  
[marion.l\\_hote@uca.fr](mailto:marion.l_hote@uca.fr)

04 73 17 76 57

### Formation Continue

Perrine FIOL / Alicia THOURIN-CHASSAING  
[fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr)

04 73 17 76 56 / 17 75 64

### Alternance (Apprentissage, Professionnalisation)

Lucie ARNAUD / Alicia THOURIN-CHASSAING  
[alternance.droit@uca.fr](mailto:alternance.droit@uca.fr)

04 73 17 76 54 / 17 75 64

### Stages

Lucie ARNAUD  
[stages.droit@uca.fr](mailto:stages.droit@uca.fr)

04 73 17 76 54

### Relations Internationales

Will GARDINER  
[ri.droit@uca.fr](mailto:ri.droit@uca.fr)

04 73 17 76 58

### Communication

Perrine FIOL  
[communication.droit@uca.fr](mailto:communication.droit@uca.fr)

04 73 17 76 56

## SITES UTILES

Université Clermont Auvergne : <https://www.uca.fr/>

La Fabrique (service universitaire d'information et d'orientation) : <https://lafabrique.uca.fr/>

École de Droit : <https://droit.uca.fr/>

Centre Michel de l'Hospital : <https://cmh.uca.fr>

Environnement Numérique de Travail (cours, mails, résultats) : <https://ent.uca.fr/core/connexion/>

Bibliothèque Clermont Université : <https://bu.uca.fr/>

UNJF (Université Numérique Juridique Francophone) : <https://cours.unjf.fr/>

Portail universitaire du droit : <https://univ-droit.fr/>

SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) : <https://sport.uca.fr/>

*Tout étudiant inscrit a accès aux activités du SUAPS avec une participation minime aux frais*

SUC (Service Université Culture) : <https://culture.uca.fr/>

*Accès à la vie culturelle : musique, théâtre, danse, cinéma...*

SSU (Service de Santé Université) : <https://sante.uca.fr/>

*Services médicaux, de prévention, infirmier, aide psychologique, dentisterie préventive*

CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) : <https://www.crous-clermont.fr/>

*Favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants dans de nombreux domaines de leur vie quotidienne : logement, restauration, finances, social et culture*

SUH (Service Université Handicap) : <https://handicap.uca.fr/>

*Accompagnement des étudiants en situation de handicap moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante ou même temporaire*

# CALENDRIER UNIVERSITAIRE

SEMESTRE 1	
Réunion de rentrée	Vendredi 30 août 2024
Début des enseignements	Lundi 2 septembre 2024
Vacances d'automne	Du samedi 26 octobre 2024 après les enseignements au lundi 4 novembre 2024 au matin
Fin des enseignements	Samedi 23 novembre 2024
Examens semestre 1	Du lundi 2 au samedi 14 décembre 2024 inclus
Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 au matin

SEMESTRE 2	
Début des enseignements	Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver	Du samedi 22 février 2025 après les enseignements au lundi 3 mars 2025 au matin
Fin des enseignements	Samedi 29 mars 2025
Examens semestre 2	Du lundi 7 au samedi 19 avril 2025 inclus
Vacances de printemps	Du samedi 19 avril 2025 après les examens au lundi 5 mai 2025 au matin
Examens seconde chance Masters 1 et Capacité	Du lundi 16 au samedi 21 juin 2025 inclus
Examens seconde chance Masters 2	Du mardi 7 au samedi 11 octobre 2025 inclus



# L'ANGLAIS

L'École de Droit et l'Université Clermont Auvergne offrent à leurs étudiant(e)s une très grande variété de formations en anglais. Celles-ci se déclinent selon le niveau d'études juridiques de l'étudiant(e) et selon son objectif (maintenir ou améliorer un niveau préexistant, obtenir une certification, faire du droit américain en anglais ...).

Plusieurs possibilités sont ouvertes aux étudiant(e)s.

## Pratiquer l'anglais

La maîtrise d'une langue étrangère est obligatoire pour obtenir le grade de master (depuis 2002). L'attribution de crédits européens aux enseignements d'anglais est obligatoire depuis la rentrée 2014. Dans ce cadre réglementaire, l'École de Droit a instauré des enseignements d'anglais (ou en anglais) dans tous les Masters 1 et 2.

En **Master 1**, les enseignements ont lieu au second semestre (1h30 par semaine), par groupe de niveau (estimé selon la grille de compétences en langues du Conseil de l'Europe). Une évaluation du niveau des étudiant(e)s est organisée au cours du premier semestre.

En **Master 2**, les enseignements ont généralement lieu au premier semestre (1h30 par semaine). Les étudiant(e)s sont regroupé(e)s par parcours de Master, les thèmes étudiés sont en lien avec cette spécialité.

Cas particulier : aucun enseignement d'anglais n'est prévu dans le Master 2 Carrières internationales (il existe dans ce Master des cours de droit et de science politique dispensés en langue anglaise).

L'évaluation des enseignements d'anglais (en Master 1 et en Master 2) se déroule en contrôle continu. **L'assiduité est obligatoire.**



## Obtenir une certification (CLES - TOEIC)

- **Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)**

L'Université Clermont Auvergne permet aux étudiant(e)s de compléter leur diplôme par une certification reconnue qui atteste de leurs compétences (à l'écrit et à l'oral) en langues étrangères. Le CLES est une certification nationale, gratuite pour les étudiant(e)s en formation initiale, européenne, mise en place par les universités et accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Il existe 3 niveaux de certification en anglais à l'Université Clermont Auvergne correspondant aux niveaux B1, B2 et C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. D'autres langues peuvent aussi être certifiées par le CLES.

<https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/cles/certificat-de-competences-en-langues-de-l-enseignement-superieur-cles--938.kjsp?RH=1531202764819>

- **Le TOEIC**

Les étudiant(e)s en master ont aussi la possibilité de présenter le TOEIC (*Test of English for International Communication*). Le test, proposé à un tarif unique de 60 euros. La durée de validité du TOEIC est de deux ans. Il est donc conseillé de passer le TOEIC en fin d'études.

<https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/toEIC>

**Organisation des sessions d'examen :** Plusieurs sessions étant proposées par an, les dates sont fixées en coordination avec les responsables de chaque composante pour la passation du test. Pour s'inscrire, les étudiant(e)s sont invité(e)s à prendre rendez-vous dans les locaux du Centre des Langues et du Multimédia (CLM), auprès du Pôle formation continue et certifications.

L'ouverture d'une session ne pourra s'envisager que si 6 candidats au minimum se sont préalablement inscrits, et ce pour tous les examens.

## MODULE DE DROIT AMÉRICAIN

Le module de droit américain offert en Master est composé de quatre cours de 24 heures chacun, dispensés durant le Master 1 et le Master 2. Ce module a été spécialement conçu pour les étudiant(e)s spécialisé(e)s aussi bien en droit privé qu'en droit public, intéressé(e)s par l'étude du droit en langue anglaise et par la découverte de la méthode socratique telle que pratiquée dans les Universités de Common Law.

Il s'inscrit dans la continuité du DU de Droit Américain dispensé dans le cadre de la Licence, même s'il peut être suivi par des étudiant(e)s n'étant pas titulaires du DU. Les quatre cours dispensés au cours de la licence (*US Constitutional Law, Torts, Contracts, Criminal Law*) constituent en effet le socle de connaissances de base permettant de suivre dans les meilleures conditions les cours offerts au niveau Master.

Les quatre cours de niveau Master (*Family Law ; The First Amendment ; Business Associations ; Wills, Trusts and Estates*) seront particulièrement utiles pour les étudiant(e)s qui envisagent de poursuivre leurs études dans un pays de Common Law et pour ceux qui souhaitent travailler en anglais ou avec un

public anglophone dans leur future vie professionnelle. Avec la mondialisation, la maîtrise de l'anglais juridique comme des concepts de Common Law est un élément d'attractivité évident pour un futur employeur, qu'il s'agisse d'un cabinet d'avocat international, d'une entreprise ou d'une organisation internationale, car elle témoigne de votre capacité à travailler en anglais ou avec les pays anglo-saxons.

Les étudiant(e)s intéressé(e)s peuvent à leur choix opter pour deux modalités :

**MODALITÉ 1** : Suivre le module de Droit américain intégral (soit 5 cours)

### **1) Family Law (S1 - M1)**

**Short Description** : Family Law focuses on four main topics : marriage, the dissolution of marriage, child custody and non-marital relationships. As more families in France are becoming multi-national, including many from common Law states, it is important to have a grasp of the concepts and legal English concerning things like jurisdiction, alimony, pre-nuptials, equitable distribution and formalities in marriage family Law practitioners.

### **2) The First Amendment (S2 - M1)**

**Short Description** : This course is a great course for public Law students who want to have a comparison of important US First Amendment issues such as the Establishment clause, Free Exercise clause, and the Freedom of Speech. Some of the sub-issues include public displays of religious items, school prayer, government aid to religious institutions, Religious Freedom Restoration Act, pornography and obscenity, offensive and indecent speech, fighting and racist speech, and time - manner - place restrictions.

### **3) Business Associations (S1 - M2)**

**Short Description** : Business associations introduces the students to the main types of business structures in the United States, including Sole Proprietorships, Partnerships and Corporations. We will focus on a variety of issues such as starting up, liability, winding up, and duties of directors. This course will be useful to students who are interested in corporate Law or private Law.

### **4) Wills, Trusts and Estates (S2 - M2)**

**Short Description** : Wills, Trusts and Estates is a course designed to give students an introduction to the protection and distribution of wealth. From probate to trusts, the course will help students understand the primary vehicles for transferring wealth *inter vivos*, at death and what happens when one fails to plan. This class will also cover issues such as protecting wealth and the rights of beneficiaries. This is a great supplemental course for students studying droit notarial.

### **5) The U.S. Constitution in historical Context (M1 et M2 - S1/S3)**

**Short Description** : The following topics will be studied : U.S. Constitutionalism and Politics ; Origins and Evolution of the American Constitutional System ; "Constitutional Moments": Reconstruction and the New Deal ; Rise of the Executive Branch ; Politics, War, and the Constitution ; The Constitution in the 21st Century.

**MODALITÉ 2** : Suivre à la carte, un cours

Les cours sont dispensés sous forme de séminaires et nécessitent la présence obligatoire de l'étudiant(e). Ils sont évalués en contrôle continu.

Pour toute inscription, contacter la scolarité : [scola.droit@uca.fr](mailto:scola.droit@uca.fr)

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

L'École de Droit - Université Clermont Auvergne propose 9 mentions de Masters et 14 parcours. Chaque parcours est structuré en 4 semestres organisés en unités d'enseignement.

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS au-delà du grade de licence.

Les enseignements sont organisés sous forme de cours magistraux, de séminaires et de TD.

Les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées par un examen terminal ou par un contrôle continu et régulier.

### Direction des Masters

#### Droit Privé

##### **Master Mention Droit Notarial**

Responsable : Aurélie FAUTRE-ROBIN

##### **Master Mention Droit Social**

Responsables : Gwennaëlle FRANCOIS et Christophe MARIANO

##### **Master Mention Droit des Affaires**

- ❖ *Parcours Droit du Financement et du Patrimoine des Entreprises*  
Responsable : Yannick BLANDIN
- ❖ *Parcours Gestion Juridique et Fiscale de l'Entreprise GEFIRE*  
Responsable : Didier VALETTE
- ❖ *Parcours Conformité et Maîtrise des Risques Juridiques et Financiers*  
Responsable : Anthony MAYMONT

##### **Master Mention Droit Civil**

- ❖ *Parcours Droit Civil Général*  
Responsables : Jean-François RIFFARD et Sophie PRETOT
- ❖ *Parcours Droit et Culture*  
Responsables : Xavier PERROT et Rémi OULION

##### **Master Mention Justice, Procès et Procédures**

Responsables : Anne-Blandine CAIRE et Jennifer MARCHAND

##### **Master Mention Droit Pénal et Sciences Criminelles**

Responsables : Farah SAFI et Barbara DREVET (seulement Master 1)

## Droit Public

### Master Administration Economique et Sociale

Responsables : Agnès ROCHE et Marion GABORIAU

- ❖ *Parcours* DASSS - Administration du Secteur Social
- ❖ *Parcours* DASSS - Administration des Etablissements de Santé
- ❖ *Parcours* DASSS - Management et Administration des Etablissements de Santé
- ❖ *Parcours* DASSS - Management et Administration du Secteur Social

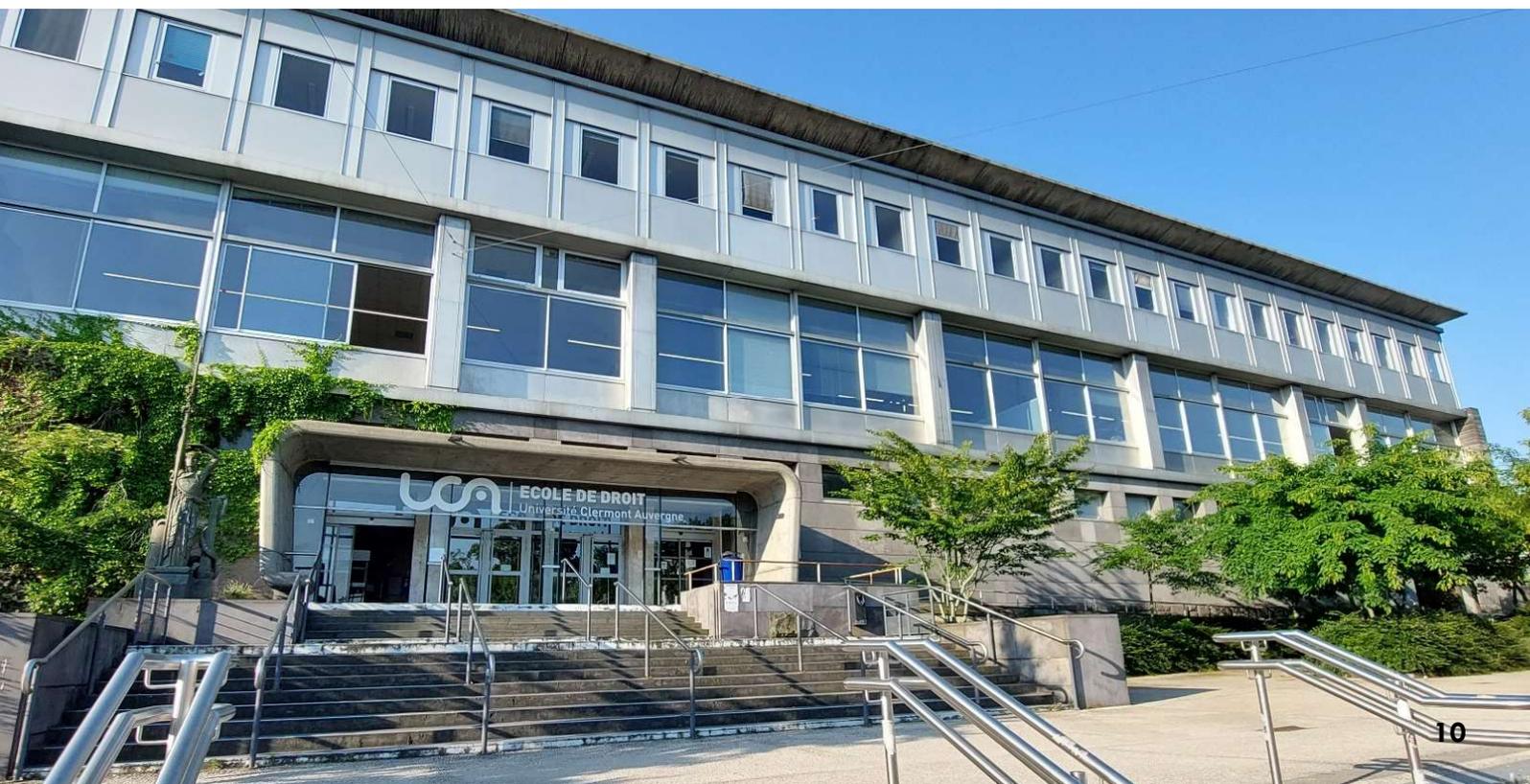
### Master Mention Relations Internationales

*Parcours* Carrières Internationales

Responsables : Marie-Élisabeth BAUDOIN & Mélanie ALBARET

### Master Administration publique

- ❖ *Parcours* Droit Public Interne (Master 1)  
Responsable : Pierre LEVALLOIS
  - *Option* Droit Public Approfondi (Master 2)  
Responsable : Anne JACQUEMET-GAUCHE
  - *Option* Droit des Affaires des Collectivités Publiques (Master 2)  
Responsable : Sébastien DEFIX
- ❖ *Parcours* Sécurité Publique  
Responsables : Claire MARLIAC et Loïc EYRIGNAC



# STAGES ET ALTERNANCE

Des réunions sur l'organisation des stages et la procédure de conventionnement seront organisées en cours d'années, principalement au sein des différents masters. De manière identique, le service Alternance se rendra pendant le semestre 2 au sein des formations dont le Master 2 est ouvert à ce dispositif (apprentissage et professionnalisation). Les modalités relatives au rapport de stage ou d'alternance seront à discuter avec les tuteurs enseignants, en lien avec chaque responsable de Masters ; il en est de même pour les mémoires.

Plus d'informations sur les stages et l'alternance sur le site de l'École de Droit :

- <https://droit.uca.fr/stages-emplois>
- <https://droit.uca.fr/suivre-une-formation-en-alternance>

Contact : [stages.droit@uca.fr](mailto:stages.droit@uca.fr) / [alternance.droit@uca.fr](mailto:alternance.droit@uca.fr)

# REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES

Les règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances ont été adoptées en Conseil de gestion de la composante puis en Commission de la formation et de la vie Universitaire (CFVU).

Elles peuvent être consultées via le lien suivant :

<https://droit.uca.fr/modalites-de-contrôle-des-connaissances>

A cet égard, l'attention des étudiant(e)s est particulièrement attirée sur le fait que **le redoublement en cas d'échec du Master 1 ou du Master 2 n'est pas de droit**. Il ne peut être autorisé que par le Doyen, sur proposition des membres du jury de délibération après avis du responsable de formation.

# REGLES SPECIFIQUES A L'ECOLE DE DROIT

## SECONDE CHANCE

- L'étudiant(e) qui a validé son année en évaluation initiale ne peut pas passer les examens de seconde chance ;
- En seconde chance, l'étudiant(e) ne peut pas repasser la ou les matières pour lesquelles il a obtenu la moyenne ;
- L'étudiant(e) qui n'a pas obtenu la moyenne à une matière peut la repasser sauf si cette matière figure dans une Unité d'Enseignement (UE) validée ou dans un semestre obtenu.

## Master 1

Les modalités de seconde chance sont organisées comme suit :

### 1°) – Epreuves écrites

Les épreuves écrites en première chance donnent toutes lieu en seconde chance à des épreuves écrites d'une durée d'UNE heure, quelle qu'ait été la durée de l'épreuve de première chance.

## 2°) – Epreuves orales

Les épreuves orales en première chance donnent lieu en seconde chance à une épreuve orale. Les modalités de cet oral (avec ou sans préparation) seront précisées à l'étudiant(e) dans sa convocation.

## 3°) Contrôle continu / Anglais

Les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu en évaluation initiale donnent lieu en seconde chance à la remise d'un dossier dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés. Pour l'anglais, la seconde chance est organisée sous forme d'un oral.

## 4°) – Rapport de stage / Mémoire

En cas de note sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire, inférieure à la moyenne, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant(e), et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances et des compétences le prévoit pour le diplôme concerné.

## Master 2

Les modalités de seconde chance sont organisées comme suit :

Master	Examen
<ul style="list-style-type: none"><li>- Droit Social</li><li>- Droit du Financement et du Patrimoine des Entreprises</li><li>- Gestion Juridique et Fiscale de l'Entreprise GEFIRE</li><li>- Droit Civil Général</li><li>- Droit et Culture</li><li>- Justice, Procès et Procédures</li><li>- Droit Notarial</li><li>- Droit Pénal et Sciences Criminelles</li><li>- Administration Economique et Sociale (les 4 parcours)</li><li>- Droit Public Interne (les 2 options)</li><li>- Sécurité Publique</li></ul>	<p style="text-align: center;">Oral transversal portant sur les matières non validées</p> <p style="text-align: center;"><i>Les modalités de cet oral (avec ou sans préparation) seront précisées à l'étudiant dans sa convocation</i></p>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Conformité et Maitrise des Risques Juridiques et Financiers</li><li>- Carrières Internationales (pour les 2 options)</li></ul>	Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA SALLE D'EXAMEN APRES LE DEBUT DE L'EPREUVE

Le délai durant lequel un(e) étudiant(e) en retard sera tout de même accepté(e) dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.

Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante :

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures ;
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus.

## CONTRÔLE DE L'ASSIDUITÉ AUX ENSEIGNEMENTS DE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.

Pour les étudiant(e)s, les alternant(e)s ou les stagiaires de formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.

## CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS

### Délibération CFVU 2024-05-28-10 du 28 mai 2024

Les personnes menstruées disposeront d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, une **déclaration sur l'honneur** devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2024. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée **s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE)** pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

Sont concernées par cette mesure les personnes menstruées inscrites **à titre principal** dans un diplôme national en formation initiale hors apprentissage ; ne sont pas concernées les personnes inscrites en formation continue et alternance ou autre double inscription.

## NOMBRE D'ABSENCES TOLÉRÉES EN ÉPREUVE DE CONTRÔLE CONTINU

En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant(e) sera considéré(e) comme défaillant(e).

En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée.

En cas d'absence à l'épreuve de substitution, l'étudiant(e) sera déclaré(e) défaillant(e).

## CONSULTATION DES COPIES

La consultation de copies est organisée par le service de la scolarité. Celle-ci ne peut se faire qu'en présence d'un enseignant.

## REDOUBLEMENT

### **Le redoublement en Master 1 et en Master 2 n'est pas de droit.**

Une autorisation de redoubler peut être à titre exceptionnel délivrée par le jury de délibération au vu notamment des éléments qui auront été portés à sa connaissance préalablement par l'étudiant(e) (santé, empêchement, etc ...) et de son dossier de scolarité.

En cas d'autorisation de redoublement, un contrat pédagogique sera établi entre l'étudiant(e) autorisé(e) à redoubler et la Direction des Etudes de l'Ecole de Droit.

Un contrat pédagogique sera établi afin de porter à la connaissance de l'étudiant(e) les UE et les ECTS correspondants définitivement capitalisés. En de redoublement, seul le report d'UE est pris en compte sur la même offre de formation.

Une UE validée est définitivement conservée. Une UE non validée doit être repassée en entier.

# PERIODE DE CESURE

Le Décret n° **2018-372 du 18 mai 2018** (codifié dans les articles D611-23 à D611-20 du Code de l'Education) précise les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle ou professionnelle dite de "période de césure" pour les étudiants(e)s inscrit(e)s dans un établissement d'enseignement supérieur.

## Règles générales

### Éléments de cadrage

- La période de césure doit rester facultative dans un cursus ;
- Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard **avant** le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études ;
- Sa durée est au minimum d'un semestre universitaire et au maximum d'une année universitaire ;
- La période de césure peut être effectuée en France ou à l'étranger ;
- Les doctorant(e)s peuvent en bénéficier ;
- Tout projet de césure est soumis à l'acceptation du Président de l'université d'origine ;
- L'UCA n'établira des conventions de stages que pour les étudiant(e)s demandant une césure d'un semestre et à condition qu'un enseignant accepte d'assurer le suivi du stagiaire. Ce stage, réalisé pendant la césure, ne pourra se substituer à celui prévu dans une formation.

### L'étudiant(e) peut, notamment, réaliser pendant sa période de césure :

- Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant(e) est inscrit(e) ;
- Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger, notamment sous forme de stage conformément au décret n°2021-1154 du 3 septembre 2021 ;
- Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur.

D'autres projets pourront être étudiés par la Commission statuant sur les demandes de césure.

### Projet de création d'activité

La période de césure doit s'inscrire dans le dispositif de l'étudiant-entrepreneur et le diplôme d'étudiant-entrepreneur porté par le Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) du site universitaire.

### Période de césure à l'étranger

La législation du pays d'accueil s'applique dans les relations entre l'étudiant(e) et l'organisme d'accueil.

### Période de césure en service civique

L'activité de l'étudiant(e) est valorisée suivant le code de l'éducation (articles D. 611-7 à D. 611-9).

## Relations entre l'étudiant(e) et l'université pendant la période de césure

Lorsque le président donne son accord à la demande de césure, compte tenu de la qualité et de la cohérence du projet présenté par l'étudiant(e), il signe avec ce(tte) dernier(e) **une convention** qui comporte les mentions **obligatoires** suivantes :

- Les **modalités de la réintégration** de l'étudiant(e) dans la formation dans laquelle il/elle est inscrit(e) pour effectuer le semestre ou l'année suivant ceux qu'il/elle a validés avant la suspension de sa formation. Cette garantie est valable, quelles que soient les modalités d'accès à la formation ;
- **Le dispositif d'accompagnement pédagogique ;**
- **Les modalités de validation de la période de césure.**

L'étudiant(e) est inscrit(e) à l'Université. Il/elle **acquiesce des droits de scolarité au taux réduit ainsi que la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)**. Une carte d'étudiant lui est délivrée.

## Modalités de mise en œuvre de la période de césure à l'UCA

Un guide pratique à destination des étudiant(e)s précisera l'ensemble des conditions nécessaires pour effectuer une période de césure.

## Modalités d'acceptation de la période de césure

La césure doit entrer dans le cadre du projet d'études et/ou du projet professionnel et/ou du projet personnel de l'étudiant(e).

## Dossier de demande de césure

Le dossier de demande devra être visé (avec avis) par le responsable de formation ainsi que par le Directeur de la composante, avant d'être transmis à la Direction de la Formation, Pôle Pilotage de la Formation.

## Composition de la Commission qui étudie la demande de césure

- Vice-président (VP) Formations ou son représentant
- VP Etudiant
- Directeur de la formation ou son représentant
- Directeur de la vie étudiante ou son représentant
- Un élu enseignant de la CFVU
- Responsable du bureau de la scolarité centrale
- Deux élus étudiants de la CFVU
- Responsable de la ou des formation(s) concernée(s) ou son (ses) représentant(s).
- VP Relations Internationales et référent relations internationales de la composante, si césure à l'étranger

Le refus éventuel doit être motivé.

Un recours peut être adressé au Président de l'Université. Une commission étudie alors le recours.

## Composition de la Commission qui étudie les recours

- VP Formations
- VP Etudiant
- Directeur de la formation
- 5 élus de la CFVU (dont au moins 2 étudiants)

## Modalités de validation de la période de césure

### Accompagnement de l'étudiant(e) et organisation de l'encadrement pédagogique

L'UCA accompagne l'étudiant(e) dans la préparation de sa période de césure et dans l'établissement de son bilan :

- L'étudiant(e) est accompagné(e) pendant toute sa période de césure par un enseignant référent, issu de l'équipe pédagogique. Cet enseignant met en place avec l'étudiant(e) un échange minimum par mois sous forme de courriel.
- A la fin de la période de césure, l'étudiant(e) rédige un résumé de ses activités. Il/elle peut être accompagné(e) dans l'identification des compétences acquises. L'enseignant référent, l'étudiant(e) et le BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) font le point sur la période de césure et valident en commun le document qui figurera dans le supplément au diplôme délivré à l'étudiant(e) en même temps que son diplôme.

### Valorisation de la période de césure

- Inscription dans le supplément au diplôme
- L'étudiant(e) pourra demander, à son retour, la validation d'éléments constitutifs d'une Unité d'Enseignement, de certains enseignements ou stages relevant de son cursus. Les activités conduites ou les connaissances et aptitudes acquises lors de la période de césure pourront être reconnues. Dans ce cas, un rapport et une soutenance pourront être demandés.

Cette demande de validation devra être faite dans les deux mois qui suivent le début de l'année universitaire auprès du responsable de formation et signée par le Directeur de la composante porteuse du diplôme.

## Doctorants

Une procédure spécifique aux doctorant(e)s est mise en place par le Collège des écoles doctorales.



# RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDE (RSE)

Le régime spécial d'études (RSE) permet à un(e) étudiant(e) ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier de modalités pédagogiques spécifiques portant, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, la durée du cursus d'études.

Bénéficiaires potentiels	Conditions
Les étudiant(e)s salarié(e)s	Sur justificatif Activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne ou contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum (hors dimanche) ou contrat signé par une agence d'intérim
Nouvelles formes de travail sans contrat (Ubérisation, auto-entrepreneur ...) avec rémunération à la tâche ou à la mission	Sur justificatif Déclaration sur l'honneur avec précision de la plateforme pour laquelle les missions sont exercées, les créneaux horaires, les contraintes ...
Les étudiant(e)s inscrits en double cursus	Le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde
Les étudiant(e)s chargés de famille	Sur justificatif
Les étudiantes enceintes	Certificat médical
Les étudiant(e)s en situation de longue maladie	Certificat médical du SSU
Les étudiant(e)s entrepreneurs	Sur justificatif
Les étudiant(e)s à besoins éducatifs particuliers	Contrat pédagogique de réussite
Les étudiant(e)s en situation de handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale	Sur justificatif Certificat du Service Université Handicap (SUH)
Les étudiant(e)s bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE : - sportifs de bon et de haut niveau - étudiant(e)s artistes - étudiant(e)s accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle ou un volontariat militaire - étudiant(e)s réalisant une mission dans le cadre du service civique - étudiant(e)s sapeur-pompier volontaire - étudiant(e)s responsables associatifs - étudiant(e)s élu(e)s	Sur justificatif <b>Décision de l'Université</b>
Autres cas spécifiques demandant une validation du Directeur de la composante	Sur justificatif <b>Décision du Directeur de la composante</b>

## Le fonctionnement du RSE

L'organisation du RSE doit être prévue dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences des formations de l'année universitaire en cours.

**Seuls sont concerné(e)s les étudiant(e)s en Formation Initiale et en Reprise d'Etudes.**

## Quels sont les aménagements possibles, dans le cadre d'un RSE ?

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant(e) ;
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne ...) ;
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu ...).

## Cas d'exclusion

- Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ;
- Concernant les formations pour lesquelles une obligation d'assiduité est prévue dans la législation, le RSE est limité au cadre réglementaire.

## Comment demander la mise en place d'un RSE ?

L'étudiant(e) devra faire une demande justifiée, remplir un formulaire et les déposer, **avec les pièces justificatives**, auprès du service de scolarité ([scola.droit@uca.fr](mailto:scola.droit@uca.fr)), au maximum deux semaines après :

- le début des enseignements du semestre concerné
- la signature du contrat de travail

Au-delà de ce délai, l'étudiant(e) pourra se voir opposer un refus.

Concernant les étudiantes enceintes, les étudiant(e)s chargé(e)s de famille, ou en incapacité temporaire partielle ou totale, la demande devra être effectuée le plus rapidement possible.

Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Ces aménagements seront proposés à l'Unité d'Enseignement (UE) et éventuellement à l'élément pédagogique constitutif (EC) lorsque cela est possible.

Le contrat pédagogique sera signé par le responsable de formation de l'année d'études concernée et par l'étudiant(e).



# CELLULE ÉCOUTE ET ACCOMPAGNEMENT SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL A L'UCA

Dans le but de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, le comité égalité et lutte contre les discriminations de l'Université Clermont Auvergne a mis en place **ALEX**, la cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations.

La cellule ALEX est le dispositif à saisir si vous avez été victime ou témoin de violences sexistes, sexuelles ou discriminatoires au sein de l'Université Clermont Auvergne et du CROUS.

Mise en place par la Mission égalité et lutte contre les discriminations, elle a pour mission d'écouter, orienter et accompagner les membres de la communauté universitaire victimes de violences sexistes, sexuelles et discriminatoires. Elle peut également signaler un cas afin de protéger les droits de l'ensemble des membres universitaires.

## **Vous pensez être victime ou témoin d'un acte de violence sexiste, sexuelle ou discriminatoire ?**

A l'écoute des étudiant(e)s ou des personnels exerçant à l'université ou au CROUS, la cellule ALEX est joignable :

- du lundi au vendredi de 9h à 17h au 07 88 91 82 86
- par mail : [cellule-vssdiscriminations@uca.fr](mailto:cellule-vssdiscriminations@uca.fr)
- Site internet : <https://www.uca.fr/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations-2>

## SERVICE UNIVERSITÉ HANDICAP

Si vous êtes atteint d'un handicap temporaire ou définitif, d'ordre moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante, que vous soyez étudiant(e) en présentiel ou à distance, le **Service Université Handicap (SUH)** peut vous accompagner pour définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de votre parcours universitaire. Il intervient pour la mise en place des aménagements de compensation nécessaires pour vos études et vos examens.

Le SUH vous reçoit dans ses locaux accessibles :

Maison de la Vie Etudiante - Campus des Cézeaux

04 73 40 55 07

[suh@uca.fr](mailto:suh@uca.fr)

<https://handicap.uca.fr/>



# SERVICE DE SANTE UNIVERSITAIRE

Le **Service de Santé Universitaire (SSU)** accueille tous les étudiant(e)s et offre :

- Un accès aux soins (soins et suivis infirmiers), des consultations médicales (médecine générale, gynécologie, maïeutique, neuropsychologie, sport...);
- Une aide et un soutien psychologique (Bureau d'aide psychologique universitaire);
- Un accès aux droits et une aide psychosociale (assistants sociaux);
- De la prévention (bilans, dépistage IST et hépatites, vaccinations);
- De la prévention collective (avec les Etudiants Relais Santé);
- Un aménagement des études et des examens pour les étudiant(e)s en situation de handicap en relation avec le SUH.

25 rue Etienne Dolet

04 73 34 97 20

[ssu@uca.fr](mailto:ssu@uca.fr)

<https://sante.uca.fr/>

Le SUH travaille en collaboration avec le SSU, les scolarités, les enseignants et les relais de proximité handicap afin que les étudiantes et étudiants bénéficient d'une prise en charge optimale.



## CELLULE DE VEILLE

La cellule de veille intervient pour tout usager de l'École de Droit (étudiant(e), enseignant(e), personnel administratif) qui en fait la demande. Elle peut être sollicitée pour toute difficulté qui affecte l'utilisateur dans ses conditions d'études ou de travail à l'École de Droit.

Saisie par mail ([veille.droit@uca.fr](mailto:veille.droit@uca.fr)) par la personne concernée ou un tiers, la cellule accuse réception puis écoute, oriente et accompagne, en confidentialité et dans un délai raisonnable, la personne concernée. Elle peut orienter vers des professionnels spécialisés et opérer un signalement auprès des autorités compétentes.

La cellule de veille n'est pas une instance disciplinaire : elle informe et conseille la personne dans ses démarches personnelles sans pouvoir porter plainte contre l'auteur présumé de faits pouvant donner lieu à poursuites.

Les membres de la cellule s'engagent à respecter la confidentialité concernant les informations portées à leur connaissance et à ne pas transmettre d'informations sensibles - notamment l'identité de la personne concernée - à des personnes extérieures à la cellule, sauf avec le consentement de l'intéressé(e). Ils s'engagent également à observer objectivité et neutralité bienveillante dans le traitement des situations individuelles.

# PREVENTION ET SANCTION DU PLAGIAT

- ATTENTION -

Le plagiat est interdit et sanctionné !

Le plagiat constitue une grave violation de l'éthique universitaire :

- Il conduit à tromper le correcteur en lui faisant croire qu'il s'agit d'un travail personnel ;
- Il détourne les buts de la pédagogie universitaire qui consiste à apprendre à travailler, réfléchir et écrire par soi-même ;
- Il constitue un acte de fraude susceptible de poursuite et de sanction.

## Définition du plagiat

**Le plagiat consiste en une appropriation du travail de quelqu'un d'autre, en reproduisant sans mentionner la provenance ou la paternité ou sans utiliser les guillemets, tout ou partie d'un texte, d'une image, de données ou d'une idée originale d'un tiers.**

Exemples de situations de plagiat (extrait de : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>)

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source ;
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc ... provenant de sources externes sans indiquer la provenance ;
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source ;
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur ;
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord) ;
- Acheter un travail sur le Web ...

De manière générale, le fait d'utiliser des sources (provenant d'un document papier, d'internet ou autre) sans en citer l'auteur et/ou la provenance constitue un plagiat.



## Précautions pour éviter le plagiat

De façon générale, le plagiat peut être évité :

- En citant la source (auteur, ouvrage, revue, site internet ...)
- En utilisant les guillemets pour toute citation, même courte ;
- En apprenant à citer correctement ses sources.

## Sanction du plagiat à l'Université Clermont Auvergne

Un travail qui résulte d'un plagiat ne peut pas satisfaire aux exigences universitaires qui imposent une réflexion personnelle et argumentée. Un devoir plagié ne répond généralement pas directement, ou pas complètement, à la question ou au sujet posé. Par conséquent, la note obtenue prend nécessairement en compte ces lacunes et ces points faibles.

Par ailleurs, le plagiat peut être détecté grâce à un logiciel anti-plagiat. Les devoirs rendus par les étudiants sous forme numérique sont soumis à l'analyse du logiciel.

Si un plagiat est suspecté dans un devoir, une procédure pour fraude est intentée devant la commission disciplinaire. L'étudiant(e) peut se voir infliger une ou plusieurs des sanctions suivantes : avertissement, blâme, annulation du diplôme préparé, exclusion de l'Université pour une durée limitée, exclusion définitive de l'Université, exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée limitée, exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

La procédure disciplinaire ne présage pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans le cas où le plagiat constituerait en outre une contrefaçon.



# DROIT NOTARIAL

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>204h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit civil 1</b>	<b>68h</b>			<b>12</b>
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	60	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	20	
Droit des obligations approfondi	24h	Oral	40	
<b>UE 1B - Environnement international</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit international privé	24h	E1H	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
<b>UE 1C - Fiscalité et comptabilité</b>	<b>56h</b>			<b>6</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	20	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	20	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires - TD	16h	CC	20	
<b>UE 1D - Droit civil spécial</b>	<b>32h</b>			<b>6</b>
Droit de la construction	16h	E3H	40	
Droit de la construction - TD	16h	CC	20	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>175h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit civil 2</b>	<b>72h</b>			<b>12</b>
Droit des successions	24h	E3H *	90	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	30	
Initiation à la recherche		NE		
<b>UE 2B - Droit rural et environnement</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Droit rural	24h	E1H	50	
Droit de l'environnement	24h	E1H	40	
<b>UE 2C - Droit des affaires</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	40	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	20	
<b>UE 2D - Compléments de formation</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# DROIT NOTARIAL

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS		
	<b>223h</b>			<b>30</b>		
<b>UE 3A - Droit notarial des personnes et de la famille</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>		
Droit extrapatrimonial de la famille et des personnes appliqué au notariat	24h	E3H *	90			
Droit approfondi des régimes matrimoniaux	16h					
Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions	24h					
<b>UE 3B - Droit notarial des contrats et des biens</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>		
Droit approfondi des biens	24h	E3H *	60			
Droit approfondi des contrats appliqué au notariat	24h					
<b>UE 3C - Droit notarial commercial et des sociétés</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>		
Droit approfondi des sociétés appliqué au notariat	16h	E1H	30			
Droit des opérations sur les fonds	16h	E1H *	30			
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h					
<b>UE 3D - Droit international privé notarial</b>	<b>32h</b>			<b>3</b>		
Droit international matrimonial et de la filiation	16h	CC *	30			
Droit international des successions	16h					
<b>UE 3E - Compléments de formation</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>		
Techniques de communication écrite et orale	16h	CC	30			
<b>UE 3F - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>		
Anglais	15h	CC	30			
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS		
	<b>180h</b>			<b>30</b>		
<b>UE 4A - Droit notarial immobilier</b>	<b>48h</b>			<b>3</b>		
Droit et pratique de l'urbanisme	16h	Grand oral	120			
Droit de la copropriété	16h					
Droit rural approfondi	16h					
<b>UE 4B - Fiscalité notariale</b>	<b>32h</b>					<b>3</b>
Fiscalité des personnes (IR incluant plus-value immobilière, IFI)	16h					
Fiscalité de la transmission du patrimoine à titre gratuit (Succession, libéralité)	16h					
<b>UE 4C - Droit notarial des sûretés</b>	<b>16h</b>					<b>3</b>
Droit approfondi des sûretés appliqué au notariat	16h					
<b>UE 4D - Déontologie professionnelle</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>		
Déontologie professionnelle	16h					
<b>UE 4E - Approche pratique</b>	<b>32h</b>			<b>6</b>		
Droit et pratique de l'urbanisme - approche pratique	16h	CC	30			
Droit de la copropriété - approche pratique	16h	CC	30			
<b>UE 4F - Droit notarial professionnel</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>		
Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat - TD	16h	CC	30			
<b>UE 4G - Compléments de formation</b>	<b>20h</b>			<b>9</b>		
Stage professionnel et rapport de stage + soutenance		A	90			
Méthodologie	20h					

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# DROIT SOCIAL

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>196h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit social 1</b>	<b>96h</b>			<b>12</b>
Droit approfondi du travail	32h	E3H	40	
Droit approfondi du travail - TD	16h	CC	20	
Droit de la sécurité sociale	32h	E3H	40	
Droit de la sécurité sociale - TD	16h	CC	20	
<b>UE 1B - Fiscalité et comptabilité</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
<b>UE 1C - Environnement international et européen</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Droit social international et européen	24h	E1H	45	
Droit international privé	24h	E1H	45	
<b>UE 1D - Compléments de formation</b>	<b>12h</b>			<b>3</b>
Initiation à la recherche		NE		
Veille juridique	12h	A	30	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>179h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit social 2</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Droit de la protection sociale complémentaire	24h	E1H	30	
Contentieux du droit du travail	16h	E1H	30	
<b>UE 2B - Restructuration d'entreprise</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	30	
Aspects sociaux des restructurations	24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Aspect de droit public</b>	<b>32h</b>			<b>6</b>
Administration du travail et de l'emploi	16h	E1H	30	
Droit des relations de travail dans le secteur public	16h	E1H	30	
<b>UE 2D - Environnement historique et pénal</b>	<b>32h</b>			<b>6</b>
Histoire du droit social	16h	E1H	30	
Droit pénal du travail	16h	E1H	30	
<b>UE 2E - Compléments de formation</b>	<b>12h</b>			<b>3</b>
Veille juridique	12h	A	30	
<b>UE 2F - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

# DROIT SOCIAL

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>204h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Méthodologie et actualités</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Atelier d'écriture appliqué au droit social	18h	CC	30	
Actualités en droit social	12h	CC	30	
Exercices pratiques en droit social	18h	CC	30	
<b>UE 3B - Aspects fondamentaux</b>	<b>72h</b>			<b>9</b>
Grandes notions du droit privé	32h	E3H	30	
Droit de la preuve	24h	E1H	30	
Atelier d'écriture et de recherches juridiques	16h	CC	30	
<b>UE 3C - Relations individuelles de travail 1</b>	<b>42h</b>	E3H	60	<b>6</b>
<b>UE 3D - Relations collectives de travail 1</b>	<b>42h</b>	E3H	60	<b>6</b>

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>171h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Relations individuelles de travail 2</b>	<b>48h</b>	Oral	60	<b>6</b>
<b>UE 4B - Relations collectives de travail 2</b>	<b>48h</b>	Oral	60	<b>6</b>
<b>UE 4C - Gestion des ressources humaines et protection sociale</b>	<b>54h</b>		60	<b>6</b>
Gestion des ressources humaines	24h	E3H *		
Droit de la sécurité sociale	24h			
Droit de la protection sociale	6h			
<b>UE 4D - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>6h</b>			<b>9</b>
Stages professionnels		M	40	
Stage de recherche (mémoire)		M	40	
Convention avec la chambre sociale de la Cour d'appel de Riom	6h	A	10	
<b>UE 4E - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# DROIT DU FINANCEMENT ET DU PATRIMOINE DES ENTREPRISES

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>216h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Fondamentaux du droit des affaires 1</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Instruments de paiement et de crédit	24h	E3H	30	
Droit approfondi des sociétés et des groupements 1	24h	E1H	30	
Instruments de paiement et de crédit - TD	16h	CC	30	
Initiation à la recherche		NE		
<b>UE 1B - Fiscalité et comptabilité</b>	<b>56h</b>			<b>9</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	30	
<b>UE 1C - Environnement international des relations d'affaires</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit international privé	24h	E1H	30	
Droit du commerce international	24h	E1H	30	
<b>UE 1D - Environnement civil des relations d'affaires 1</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E1H	30	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	30	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>216h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Fondamentaux du droit des affaires 2</b>	<b>80h</b>			<b>12</b>
Droit de la concurrence	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
<b>UE 2B - Environnement contentieux des relations d'affaires</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Environnement civil des relations d'affaires 2</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit approfondi des biens et techniques d'organisation du patrimoine	16h	CC	30	
Droit des successions	24h	E1H	30	
Droit des libéralités	24h	E1H	30	
<b>UE 2D - Anglais 1</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
<i>Business Law</i> et anglais des affaires	24h	CC	30	

# DROIT DU FINANCEMENT ET DU PATRIMOINE DES ENTREPRISES

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>164h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Financement des entreprises 1</b>	<b>56h</b>			<b>12</b>
Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 1	16h	CC	60	
Droit du financement et de l'investissement	24h	CC	30	
Institutions bancaires et financières	16h	CC	30	
<b>UE 3B - Patrimoine des entreprises 1</b>	<b>72h</b>		120	<b>12</b>
Droit approfondi des sociétés et des groupements 2	24h	EL 24H *		
Droit des opérations sur les fonds	16h			
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h			
Droit et pratique des contrats de distribution	16h			
<b>UE 3C - Anglais 2</b>	<b>20h</b>			<b>3</b>
Business Law et anglais des affaires	20h	CC	30	
<b>UE 3D - Atelier d'écriture</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
Ateliers de professionnalisation (Rédaction de contrats)	16h	CC	30	

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>160h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Financement des entreprises 2</b>	<b>60h</b>			<b>12</b>
Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 2	16h	CC	60	
Droit approfondi des entreprises en difficulté	28h	CC	30	
Personnes, famille et pratiques bancaires	16h	CC	30	
<b>UE 4B - Patrimoine des entreprises 2</b>	<b>72h</b>			<b>9</b>
Droit de la gestion patrimoniale	24h	CC	30	
Culture et analyse financière	24h	CC	30	
Fiscalité bancaire, financière et patrimoniale	24h	CC	30	
<b>UE 4C - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>28h</b>			<b>9</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		A	80	
Organisation d'un colloque ou participation à un concours	8h	A	10	
Méthodologie du rapport et du mémoire	20h	NE		

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# GESTION JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ENTREPRISE GEFIRE

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>216h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Organisation de l'entreprise 1</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Droit approfondi des sociétés et des groupements 1	24h	E3H	40	
Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD	16h	CC	40	
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E1H	40	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	40	
Initiation à la recherche		NE		
<b>UE 1B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 1</b>	<b>56h</b>			<b>12</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	40	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	40	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	40	
<b>UE 1C - Vie de l'entreprise 1</b>	<b>96h</b>			<b>6</b>
Instruments de paiement et de crédit	24h	E1H	15	
Droit international privé	24h	E1H	15	
Droit du commerce international	24h	E1H	15	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	15	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>200h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Organisation de l'entreprise 2</b>	<b>88h</b>			<b>15</b>
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	40	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	40	
Aspects sociaux des restructurations	24h	E1H	40	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
<b>UE 2B - Vie de l'entreprise 2</b>	<b>88h</b>			<b>12</b>
Droit de la concurrence	24h	E3H	30	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Anglais 1</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
<i>Business Law</i> et anglais des affaires	24h	CC	30	

# GESTION JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ENTREPRISE GEFIRE

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>204h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Organisation et vie de l'entreprise 1</b>	<b>88h</b>	EL 24H *	120	<b>12</b>
Droit approfondi des sociétés et des groupements 2	24h			
Droit des opérations sur les fonds	16h			
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h			
Droit et pratique des contrats de distribution	16h			
Droit et pratique des contrats de la propriété industrielle	16h			
<b>UE 3B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 2</b>	<b>64h</b>	E6H *	90	<b>9</b>
Comptabilité commerciale approfondie	16h			
Droit fiscal approfondi de l'entreprise I (IS)	16h			
Droit fiscal approfondi de l'entreprise II (TVA)	16h			
Droit fiscal approfondi de l'entreprise III (Fiscalité spéciale)	16h			
<b>UE 3C - Compléments de formation 2</b>	<b>32h</b>			<b>6</b>
Déontologie des acteurs du droit des affaires	16h	CC	30	
Ateliers de professionnalisation (Rédaction de contrats)	16h	CC	30	
<b>UE 3D - Anglais 2</b>	<b>20h</b>			<b>3</b>
Business Law et anglais des affaires	20h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>172h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Organisation et vie de l'entreprise 2</b>	<b>56h</b>			<b>6</b>
La place du salarié dans l'entreprise	16h	CC	20	
Protection sociale et prévoyance des dirigeants sociaux	16h	CC	20	
Optimisation juridique et fiscale de l'entreprise	16h	CC	20	
Contract Management	8h	NE		
<b>UE 4B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 3</b>	<b>80h</b>			<b>12</b>
Comptabilité consolidée	16h	CC	20	
Analyse financière de l'entreprise	16h	CC	30	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise I	16h	CC	20	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise II	16h	CC	20	
Contrôle et contentieux fiscal	16h	CC	30	
<b>UE 4C - Compléments de formation 3</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
Ateliers de professionnalisation (veille juridique)	16h	CC	15	
Vie universitaire : colloque, clinique juridique...		A	15	
<b>UE 4D - Stage</b>	<b>20h</b>			<b>9</b>
Méthodologie de la recherche documentaire, accompagnement rédactionnel des travaux d'analyse et préparation aux présentations de rapports d'activités et de mémoires.	20h	CC	10	
Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		A	80	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# CONFORMITE ET MAITRISE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>188h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit des affaires et conformité 1</b>	<b>88h</b>			<b>15</b>
Droit approfondi des sociétés et des groupements	24h	E3H	40	
Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD	16h	CC	30	
Conformité et risques	24h	E2H	40	
Instruments de paiement et de crédit	24h	E1H	40	
<b>UE 1B - Fiscalité et comptabilité</b>	<b>56h</b>			<b>9</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	30	
<b>UE 1C - Droit international et éthique des affaires</b>	<b>44h</b>			<b>6</b>
Droit international privé	24h	E1H	30	
Déontologie professionnelle et éthique	20h	CC	30	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>196h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit des affaires et conformité 2</b>	<b>84h</b>			<b>15</b>
Droit de la concurrence	24h	E3H	40	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	40	
Economie bancaire et de l'assurance	20h	CC	40	
Initiation à la recherche		NE		
<b>UE 2B - Entreprises et procédures</b>	<b>88h</b>			<b>12</b>
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Anglais</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
<i>Business Law</i> et anglais des affaires	24h	CC	30	

# CONFORMITE ET MAITRISE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>161h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Fondamentaux juridiques et réglementaires</b>	<b>63h</b>			<b>12</b>
Droit des marchés financiers	21h	CC	40	
Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance	21h	CC	40	
Défaillances bancaires et financières	21h	CC	40	
<b>UE 3B - Fondamentaux économiques et financiers</b>	<b>63h</b>			<b>12</b>
Principes de la gestion des risques	21h	CC	40	
Théories économiques des crimes financiers	21h	CC	40	
Techniques avancées de détection des fraudes	21h	CC	40	
<b>UE 3C - Approches transversales</b>	<b>35h</b>			<b>6</b>
Responsabilité sociale de l'entreprise	21h	CC	30	
Business and compliance	14h	CC	30	

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>251h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Environnement économique juridique et financier</b>	<b>63h</b>			<b>3</b>
Introduction à la conformité, au contrôle interne et au risque de fraude	28h			
Le cadre législatif et réglementaire de la conformité	21h	CC *	30	
Les réformes Bâle 2, Bâle 3 : contexte, contenu et conséquences	7h			
Certification AMF	7h			
<b>UE 4B - Conformité et contrôle interne</b>	<b>49h</b>			<b>6</b>
La fonction conformité dans la banque	21h	E3H	30	
Reporting en matière de conformité	28h	E3H	30	
<b>UE 4C - Gestion des risques</b>	<b>133h</b>			<b>9</b>
Expertise dans la prévention du risque de non-conformité	70h	E3H	50	
Surveillance des risques de non-conformité	63h	E3H	40	
<b>UE 4D - Méthodologie</b>	<b>6h</b>			<b>3</b>
Méthodologie du mémoire universitaire	6h	A	30	
<b>UE 4E - Insertion professionnelle</b>				<b>9</b>
Apprentissage ou Contrat de professionnalisation ou Stage professionnel		A	90	

\* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# DROIT CIVIL GENERAL

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>172h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit civil 1</b>	<b>44h</b>			<b>6</b>
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	40	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	20	
<b>UE 1B - Environnement international</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Droit international privé	24h	E3H	50	
Droit international privé - TD	16h	CC	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	40	
<b>UE 1C - Fiscalité et comptabilité</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
<b>UE 1D - Droit civil appliqué</b>	<b>24h</b>			<b>6</b>
Droit de la construction	16h	E1H	40	
Projet tutoré / initiation à la recherche	8h	A	20	
Orientation professionnelle		NE		

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>199h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit civil 2</b>	<b>72h</b>			<b>12</b>
Droit des successions	24h	E3H *	80	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	40	
<b>UE 2B - Affaires</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
<i>Matière au choix (1 parmi 3)</i>				
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	30	
Droit de la concurrence	24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Droit et environnement</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit rural	24h	E1H	30	
Droit de l'environnement	24h	E1H	30	
<b>UE 2D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# DROIT CIVIL GENERAL

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>185h-191h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Droit de la famille et des biens</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit approfondi des biens	24h	E3H	30	
Droit approfondi patrimonial de la famille	24h	CC	30	
<b>UE 3B - Approche fondamentale</b>	<b>72h</b>			<b>12</b>
Grandes notions du droit privé	32h	E3H	40	
Libertés fondamentales, aspects de droit civil	24h	E1H	40	
Atelier d'écriture et de recherches juridiques	16h	CC	40	
<b>UE 3C - Spécialisation et orientation professionnelle</b>	<b>50h-56h</b>			<b>9</b>
Droit de la preuve	24h	E1H	45	
<u>Option au choix (1 parmi 4)</u>				
<b>Option 1 : Orientation barreau</b>	<b>32h</b>			
Droit commun du procès	32h	E1H	45	
<b>Option 2 : Orientation huissier</b>	<b>32h</b>			
Voies d'exécution	32h	CC	45	
<b>Option 3 : Orientation notariale</b>	<b>32h</b>			
Droit approfondi des régimes matrimoniaux	16h	E3H	25	
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h	E1H	20	
<b>Option 4 : Orientation recherche</b>	<b>26h</b>			
Théorie du droit	26h	E3H	45	
<b>UE 3D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>149h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Contrats et obligations</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Droit approfondi des obligations	24h	E1H	45	
Atelier de technique contractuelle	24h	CC	45	
<b>UE 4B - Droit civil appliqué</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Contentieux droit des assurances / Consommation	24h	CC	30	
Contentieux droit immobilier et de la construction	24h	CC	30	
<b>UE 4C - Droit civil spécial</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit approfondi des personnes et de la famille	24h	CC	30	
Droit approfondi des contrats spéciaux	24h	E1H	30	
<b>UE 4D - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>5h</b>			<b>9</b>
Organisation d'un colloque	5h	A	10	
Stage professionnel ou de recherche		A	80	

# DROIT ET CULTURE

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>180h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit civil 1</b>	<b>76h</b>			<b>12</b>
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	40	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	20	
Droit de la construction	16h	E3H	40	
Droit de la construction - TD	16h	CC	20	
<b>UE 1B - Environnement international</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Droit international privé	24h	E1H	50	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	40	
<b>UE 1C - Affaires et procédures 1</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	30	
<b>UE 1D - Culture juridique 1</b>	<b>32h</b>			<b>6</b>
Histoire de la pensée juridique	32h	E3H	60	
Initiation à la recherche		NE		

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>231h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit civil 2</b>	<b>72h</b>			<b>6</b>
Droit des successions	24h	E3H *	40	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	20	
<b>UE 2B - Environnement social</b>	<b>72h</b>			<b>6</b>
Histoire de la protection sociale	24h	E1H	20	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	20	
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	20	
<b>UE 2C - Culture juridique 2</b>	<b>72h</b>			<b>15</b>
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	24h	E3H	40	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD	12h	CC	30	
Histoire du droit international	16h	O	40	
Anthropologie juridique	20h	CC	40	
<b>UE 2D - Orientation et pratique professionnelle</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# DROIT ET CULTURE

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>219h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Pensée juridique</b>	<b>52h</b>			<b>6</b>
Théorie du droit	26h	E3H	30	
Philosophie du droit	26h	E3H	30	
<b>UE 3B - Histoire du droit public</b>	<b>72h</b>			<b>9</b>
Histoire des grandes notions du droit public	24h	Oral	30	
Histoire du droit du patrimoine	16h	Oral	20	
Histoire de la justice	32h	CC	40	
<b>UE 3C - Histoire du droit privé</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Histoire des grandes du droit privé	24h	E3H	40	
Histoire des grandes notions du droit pénal	24h	Oral	30	
Droit pénal comparé	16h	E1H30	20	
<b>UE 3D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	
<b>UE 3E - Recherche</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
Atelier d'écriture et de recherches juridiques	16h	CC	30	

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>116h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Histoire internationale des droits et des Etats</b>	<b>56h</b>			<b>6</b>
Fondements romains des droits européens	24h	CC	30	
Processus historique de construction de l'Etat	32h	CC	30	
<b>UE 4B - Droit comparé</b>	<b>60h</b>			<b>9</b>
Droit privé comparé	24h	E1H	30	
Droit public comparé	24h	CC	30	
Législations et politiques étrangères	12h	A	30	
<b>UE 4C - Recherche et pratique professionnelle</b>				<b>15</b>
Stage de recherche (mémoire)		A	150	
Organisation d'un colloque ou participation à un concours		NE		

# JUSTICE, PROCES, PROCEDURES

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>180h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Droit privé et procédure 1</b>	<b>68h</b>			<b>12</b>
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	50	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	30	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	40	
<b>UE 1B - Droit international et européen</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Droit international privé	24h	E3H	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
<b>UE 1C - Droit pénal et sciences criminelles 1</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Criminologie	24h	E3H	50	
Droit pénal spécial	24h	E3H	30	
Droit pénal spécial - TD	16h	CC	40	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>187h-191h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit privé et procédure 2</b>	<b>96h</b>			<b>15</b>
Droit des successions	24h	E3H *	80	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	30	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	40	
Initiation à la recherche		NE		
<b>UE 2B - Libertés et droits fondamentaux 1</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Droit international humanitaire	16h	E1H	30	
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	E1H	30	
<b>UE 2C - Option Droit des affaires 1 ou culture générale 1</b>	<b>36h-40h</b>			<b>6</b>
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>				
<b>Option 1 : Droit des affaires 1</b>				
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
<b>Option 2 : Culture générale 1</b>				
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	24h	E3H	30	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD	12h	CC	30	
<b>UE 2D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# JUSTICE, PROCES, PROCEDURES

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>207h-217h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Culture juridique et générale</b>	<b>32h</b>			<b>3</b>
Histoire de la justice	32h	CC	30	
<b>UE 3B - Contentieux et procédures</b>	<b>56h</b>			<b>6</b>
Droit commun du procès	32h	E3H	30	
Droit de la preuve	24h	E1H	30	
<b>UE 3C - Libertés et droits fondamentaux 2</b>	<b>72h</b>		120	<b>12</b>
Libertés fondamentales, aspects de droit civil	24h	Grand oral *		
Libertés fondamentales, aspects de droit pénal	24h			
Libertés fondamentales, aspects de droit public	24h			
<b>UE 3D - Option Droit des affaires 2 ou culture générale 2</b>	<b>16h-26h</b>			<b>3</b>
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>				
<b>Option 1 : Droit des affaires 2</b>	<b>16h</b>			
Déontologie des acteurs du droit des affaires	16h	CC	30	
<b>Option 2 : Culture générale 2</b>	<b>26h</b>			
Théorie du droit	26h	E3H	30	
<b>UE 3E - Compléments de formation</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
Techniques oratoires	16h	A	30	
<b>UE 3F - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>168h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Droit pénal et sciences criminelles 2</b>	<b>64h</b>			<b>6</b>
Droit pénal des mineurs	16h	E1H	20	
Droit pénal international	24h	E1H	20	
Criminologie approfondie	24h	CC	20	
<b>UE 4B - Monde contemporain</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Droit du numérique et des pratiques numériques	16h	CC	30	
Grands problèmes contemporains	24h	CC	30	
<b>UE 4C - Droit privé et procédure 3</b>	<b>64h</b>			<b>6</b>
Etude de dossiers contentieux	16h	CC	20	
Droit approfondi de la responsabilité	24h	E1H	20	
Droit approfondi des personnes et de la famille	24h	CC	20	
<b>UE 4D - Recherche et pratique professionnelle</b>				<b>12</b>
Stage professionnel et rapport ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	
Concours d'éloquence judiciaire		NE		

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>144h-146h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Unité fondamentale 1</b>	<b>72h</b>			<b>15</b>
Droit pénal spécial	24h	E3H *	80	
Droit pénal spécial approfondi	8h			
Droit pénal spécial - TD	16h	CC	30	
Droit de la preuve	24h	E1H	40	
<b>UE 1B - Unité complémentaire 1</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Droit international privé	24h	E1H	30	
Droit des obligations approfondi	24h	Oral	60	
Initiation à la recherche		NE		
<b>UE 1C - Unité optionnelle 1</b>	<b>24h-26h</b>			<b>6</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Philosophie du droit	26h	E3H	60	
Criminologie	24h	E3H	60	

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>135h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Unité fondamentale 2</b>	<b>56h</b>			<b>18</b>
Droit pénal des affaires	24h	E1H	80	
Procédure pénale - TD	16h	CC	60	
Droit pénal européen	16h	Oral	40	
<b>UE 2B - Unité complémentaire 2</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit pénal du travail	16h	E1H	30	
<b>UE 2C - Unité optionnelle 2</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 3)</i>				
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	30	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	24h	Oral	30	
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	Oral	30	
<b>UE 2D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>160h-176h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Unité fondamentale 1</b>	<b>72h</b>			<b>15</b>
Droit pénal fondamental 1	32h	E3H	80	
Droit pénal constitutionnel	16h	A	40	
Libertés fondamentales, aspects de droit pénal	24h	E1H	30	
<b>UE 3B - Unité complémentaire 1</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Délinquance économique et financière	16h	E1H	20	
Grandes notions du droit pénal	24h	Oral	40	
<b>UE 3C - Unité optionnelle 1</b>	<b>32h-48h</b>			<b>6</b>
<i>Matières au choix (2 parmi 3)</i>				
Droit pénal de l'environnement	16h	A	30	
Histoire de la justice	32h	CC	30	
Droit pénal comparé	16h	E1H30	30	
<b>UE 3D - Unité recherche 1</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
Organisation d'un colloque		NE		
Séminaire d'études et de recherche	16h	A	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>167h-175h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Unité fondamentale 2</b>	<b>80h</b>		90	<b>9</b>
Droit pénal fondamental 2	32h	Grand oral *		
Droit pénal des médias	24h			
Droit de la peine	24h			
<b>UE 4B - Unité complémentaire 2</b>	<b>56h</b>			<b>6</b>
Procédure pénale approfondie	24h	E3H	15	
Procédure pénale approfondie - TD	16h	CC	15	
Droit pénal médical	16h	A	30	
<b>UE 4C - Unité optionnelle 2</b>	<b>16h-24h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Droit pénal des mineurs	16h	E1H	30	
Droit pénal international	24h	Oral	30	
<b>UE 4D - Unité recherche 2</b>				<b>9</b>
Stage de recherche (mémoire)		A	90	
<b>UE 4E - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

# ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Administration du Secteur Social

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>189h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Fondamentaux juridiques</b>	<b>79h</b>			<b>9</b>
Droit approfondi du travail	32h	E1H	30	
Droit de la sécurité sociale	32h	E3H	30	
Droit de la sécurité sociale - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1B - Questions sanitaires et sociales 1</b>	<b>40h</b>			<b>9</b>
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale	25h	E3H	60	
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1C - Politiques publiques</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Politiques publiques	25h	E3H	30	
Politiques publiques - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1D - Professionnalisation</b>	<b>30h</b>			<b>6</b>
Techniques d'enquêtes	15h	CC	30	
Communication orale	15h	CC	30	
Initiation à la recherche				

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>159h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Cadres juridiques et comptables</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit de la responsabilité administrative	24h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations	25h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations - TD	15h	CC	30	
<b>UE 2B - Questions sanitaires et sociales 2</b>	<b>80h</b>			<b>12</b>
Système de protection sociale en Europe	25h	E3H	30	
Système de protection sociale en Europe - TD	15h	CC	30	
Analyse des comportements déviants	20h	E1H	30	
L'intervention sociale : histoire, sociologie, organisation	20h	E1H	30	
<b>UE 2C - Professionnalisation</b>				<b>6</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	60	
<b>UE 2D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr))

# ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Administration du Secteur Social

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>175h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Questions sociales</b>	<b>55h</b>			<b>9</b>
Acteurs du social	25h	E1H	40	
Psychosociologie du travail	30h	CC	50	
<b>UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social</b>	<b>55h</b>			<b>9</b>
Analyse financière	15h	E1H	30	
GRH	25h	E1H	30	
GRH - TD	15h	CC	30	
<b>UE 3C - Outils de professionnalisation</b>	<b>50h</b>			<b>9</b>
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 1	15h	CC	30	
Techniques d'enquêtes	20h	CC	30	
Note de synthèse dans le secteur social	15h	CC	30	
<b>UE 3D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>130h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Insertion, famille, dépendance et action publique</b>	<b>100h</b>			<b>12</b>
Enfance, famille et action publique	20h	CC *	30	
Enfance, famille et action publique - TD	10h			
Handicap, vieillesse et action publique	25h	E3H	30	
Approche sociale du handicap et de la vieillesse	15h	CC	30	
Exclusion, insertion et action publique	20h	CC *	30	
Exclusion, insertion et action publique - TD	10h			
<b>UE 4B - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>30h</b>			<b>6</b>
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 2	15h	CC	30	
Communication orale dans le secteur social	15h	CC	30	
<b>UE 4C - Stage</b>				<b>12</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr) )

# ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Management et Administration du Secteur Social

2<sup>ème</sup> année (Formation Continue)

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>165h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Questions sociales</b>	<b>55h</b>			<b>9</b>
Acteurs du social	25h	E1H	40	
Psychosociologie du travail	30h	CC	50	
<b>UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social</b>	<b>55h</b>			<b>9</b>
Analyse financière	15h	E1H	30	
GRH	25h	E1H	30	
GRH - TD	15h	CC	30	
<b>UE 3C - Outils de professionnalisation</b>	<b>40h</b>			<b>9</b>
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1	40h	CC	90	
<b>UE 3D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>140h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Insertion, famille, dépendance et action publique</b>	<b>100h</b>			<b>12</b>
Enfance, famille et action publique	20h	} CC *	30	
Enfance, famille et action publique - TD	10h			
Handicap vieillesse action publique	25h	E3H	30	
Approche sociale du handicap et de la vieillesse	15h	CC	30	
Exclusion, insertion et action publique	20h	} CC *	30	
Exclusion, insertion et action publique - TD	10h			
<b>UE 4B - Outils de professionnalisation</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	40h	CC	60	
<b>UE 4C - Stage</b>				<b>12</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service-Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr) )

# ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Administration des Etablissements de Santé

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>189h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Fondamentaux juridiques</b>	<b>79h</b>			<b>9</b>
Droit approfondi du travail	32h	E1H	30	
Droit de la sécurité sociale	32h	E3H	30	
Droit de la sécurité sociale - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1B - Questions sanitaires et sociales 1</b>	<b>40h</b>			<b>9</b>
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale	25h	E3H	60	
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1C - Politiques publiques</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Politiques publiques	25h	E3H	30	
Politiques publiques - TD	15h	CC	30	
<b>UE 1D - Professionnalisation</b>	<b>30h</b>			<b>6</b>
Techniques d'enquêtes	15h	CC	30	
Communication orale	15h	CC	30	
Initiation à la recherche				

Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>159h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Cadres juridiques et comptables</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit de la responsabilité administrative	24h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations	25h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations - TD	15h	CC	30	
<b>UE 2B - Questions sanitaires et sociales 2</b>	<b>80h</b>			<b>12</b>
Système de protection sociale en Europe	25h	E3H	30	
Système de protection sociale en Europe - TD	15h	CC	30	
L'organisation sanitaire	20h	E1H	30	
Analyse des comportements déviants	20h	E1H	30	
<b>UE 2C - Professionnalisation</b>				<b>6</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	60	
<b>UE 2D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr) )

# ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Administration des Etablissements de Santé

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>195h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Administration des établissements sanitaires</b>	<b>75h</b>			<b>9</b>
Les établissements de santé	25h	E1H	30	
Financement des établissements de santé	15h	E1H	30	
Responsabilité des établissements	20h	CC *	30	
Responsabilité des établissements - TD	15h			
<b>UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social</b>	<b>55h</b>			<b>9</b>
Analyse financière	15h	E1H	30	
GRH	25h	E1H	30	
GRH - TD	15h	CC	30	
<b>UE 3C - Outils de professionnalisation</b>	<b>50h</b>			<b>9</b>
Note de synthèse dans le secteur sanitaire	15h	CC	30	
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 1	15h	CC	30	
Techniques d'enquêtes	20h	CC	30	
<b>UE 3D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>130h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Outils de direction</b>	<b>60h</b>			<b>6</b>
Droits et devoirs des patients et praticiens	20h	CC *	30	
Droits et devoirs des patients et praticiens - TD	10h			
Certification, évaluation, qualité	20h	CC *	30	
Certification, évaluation, qualité - TD	10h			
<b>UE 4B - Action de l'Etat</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Handicap, vieillesse et action publique	25h	E3H	30	
Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse	15h	CC	30	
<b>UE 4C - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>30h</b>			<b>6</b>
Communication orale dans le secteur sanitaire	15h	CC	30	
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 2	15h	CC	30	
<b>UE 4D - Stage</b>				<b>12</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service-Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr))

# ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Parcours Management et Administration des Etablissements de Santé

2<sup>ème</sup> année (Formation Continue)

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>185h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Administration des établissements sanitaires</b>	<b>75h</b>			<b>9</b>
Les établissements de santé	25h	E1H	30	
Financement des établissements de santé	15h	E1H	30	
Responsabilité des établissements	20h	CC *	30	
Responsabilité des établissements - TD	15h			
<b>UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social</b>	<b>55h</b>			<b>9</b>
Analyse financière	15h	E1H	30	
GRH	25h	E1H	30	
GRH - TD	15h	CC	30	
<b>UE 3C - Outils de professionnalisation</b>	<b>40h</b>			<b>9</b>
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1	40h	CC	90	
<b>UE 3D - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>140h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Outils de direction</b>	<b>60h</b>			<b>6</b>
Droits et devoirs des patients et praticiens	20h	CC *	30	
Droits et devoirs des patients et praticiens - TD	10h			
Certification, évaluation, qualité	20h	CC *	30	
Certification, évaluation, qualité - TD	10h			
<b>UE 4B - Action de l'Etat</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Handicap, vieillesse et action publique	25h	E3H	30	
Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse	15h	CC	30	
<b>UE 4C - Outils de professionnalisation</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	40h	CC	60	
<b>UE 4D - Stage</b>				<b>12</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Pour les personnes qui sont inscrites en formation continue (FC), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service-Formation continue & Alternance : [fc.droit@uca.fr](mailto:fc.droit@uca.fr) )

# RELATIONS INTERNATIONALES

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>208h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Théorie</b>	<b>48h</b>			<b>9</b>
Théories constitutionnelles	24h	E1H	50	
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Enjeux du développement durable	24h	E1H	40	
Université d'été franco-tchèque	24h	A	40	
<b>UE 1B - Les acteurs internationaux</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Acteurs et réseaux de l'action internationale	24h	CC	30	
Droit des organisations internationales	24h	E1H	30	
<b>UE 1C - Politique et économie internationales</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Théorie des relations internationales	24h	E1H	30	
<i>International Political Economy</i>	24h	CC	30	
<b>UE 1D - Droit européen et international</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
Droit international public	16h	CC	30	
<b>UE 1E - Optionnelle 1</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>				
<b>Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 1</b>				
Socio-histoire des organisations internationales	24h	CC	30	
<b>Option 2 : Carrières associatives 1</b>				
Droit des étrangers et de l'asile	24h	Oral	30	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>152h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Droit constitutionnel</b>	<b>40h</b>			<b>9</b>
Les constitutions face aux enjeux du XXI <sup>e</sup> siècle	24h	E3H	50	
Les constitutions face aux enjeux du XXI <sup>e</sup> siècle - TD	16h	CC	40	
<b>UE 2B - Analyse comparative</b>	<b>40h</b>			<b>9</b>
<i>Constitutional comparative Law</i>	16h	CC	30	
Systèmes politiques comparés	24h	CC	50	
Initiation à la recherche		A	10	
<b>UE 2C - Agenda politique international</b>	<b>56h</b>			<b>9</b>
Pensée stratégique	32h	E1H	50	
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	E1H	40	
<b>UE 2D - Optionnelle 2</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>				
<b>Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 2</b>				
Histoire du droit international public	16h	Oral	30	
<b>Option 2 : Carrières associatives 2</b>				
Droit international humanitaire	16h	E1H	30	

# RELATIONS INTERNATIONALES

2<sup>ème</sup> année (en présentiel ou distanciel)

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>204h-208h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Enjeux diplomatiques</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Politique étrangère comparée	24h	CC	30	
L'action extérieure de l'Union Européenne	24h	CC	30	
<b>UE 3B - Nouvel agenda international</b>	<b>72h</b>			<b>9</b>
<i>Human Rights in a Regional and Global context</i>	24h	CC	30	
<i>The international politics of technology and ecology</i>	24h	CC	30	
Justice pénale internationale 1	24h	E1H	30	
<b>UE 3C - Transitions et reconstructions</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales	24h	CC	30	
Démocratie et processus électoraux	24h	CC	30	
<b>UE 3D - Méthodologie et recherche</b>	<b>20h-24h</b>			<b>6</b>
Epistémologie	12h	E1H	10	
Grand oral		Oral *	40	
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Méthodologie du mémoire (+4h facultatives)	12h	CC	10	
Méthodologie du rapport de stage et exercice professionnalisant	8h	A	10	
<b>UE 3E - Optionnelle 3</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>				
<b>Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 3</b>				
Le facteur religieux dans les relations internationales	16h	CC	30	
<b>Option 2 : Carrières associatives 3</b>				
Droit des migrations et des réfugiés	16h	E1H	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>176h-184h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Enjeux de sécurité</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Intelligence et politique d'influence	16h	CC	30	
Actualités des crises et conflits	24h	CC	30	
<b>UE 4B - Enjeux régionaux</b>	<b>76h</b>			<b>9</b>
<i>Post-soviet Studies</i>	24h	CC	30	
Du sous-développement au développement durable	24h	CC	30	
Espace méditerranéen	16h	CC	20	
Législations et politiques étrangères	12h	A	10	
<b>UE 4C - Enjeux mondiaux</b>	<b>40h</b>			<b>3</b>
Situations de post-conflit	24h	CC	20	
Justice pénale internationale 2	16h	CC	10	
<b>UE 4D - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>4h</b>			<b>9</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		A	80	
Organisation d'un colloque ; participation aux Observatoires	4h	A	10	
<b>UE 4E - Optionnelle 4</b>	<b>16h-24h</b>			<b>3</b>
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>				
<b>Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 4</b>				
Cas pratique de sécurité	16h	CC	30	
<b>Option 2 : Carrières associatives 4</b>				
Clinique des droits	24h	CC	30	

\* Le Grand oral porte sur l'ensemble des enseignements du semestre 3

# DROIT PUBLIC INTERNE

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>192h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - L'Etat</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Théories constitutionnelles	24h	E1H	40	
Droit de la décentralisation	24h	Oral	40	
Droit de la décentralisation - TD	16h	CC	40	
<b>UE 1B - L'économie publique</b>	<b>80h</b>			<b>12</b>
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
Droit public économique	24h	O	30	
Droit public économique - TD	16h	CC	30	
Droit public de la concurrence	16h	E1H	30	
<b>UE 1C - Options</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
<i>Matières au choix (2 parmi 4)</i>				
Origines historiques du droit administratif	24h	Oral	30	
Théorie des relations internationales	24h	E1H	30	
Droit des étrangers et de l'asile	24h	Oral	30	
Enjeux du développement durable	24h	E1H	30	

Semestre 2	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>195h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - L'administration</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Droit de la fonction publique	24h	E3H	40	
Droit de la responsabilité administrative	24h	E3H	40	
Droit de la responsabilité administrative - TD	16h	CC	40	
<b>UE 2B - Les moyens publics</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit des travaux publics	24h	E1H	30	
Droit des contrats publics	24h	E3H	30	
Droit des contrats publics - TD	16h	CC	30	
<b>UE 2C - Développement durable</b>	<b>52h</b>			<b>6</b>
Droit de l'environnement	24h	E1H	20	
Politiques de l'environnement	12h	Oral	20	
Contentieux de l'environnement	16h	CC	20	
<b>UE 2D - Compétence linguistique</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

# DROIT PUBLIC INTERNE

Option Droit Public Approfondi

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>146h-154h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Droit public approfondi 1</b>	<b>56h</b>			<b>12</b>
Droit constitutionnel approfondi	32h	CC	70	
Libertés fondamentales, aspects de droit public	24h	E1H	50	
<b>UE 3B - Pensée juridique</b>	<b>52h</b>			<b>12</b>
Théorie du droit	26h	E3H	60	
Philosophie du droit	26h	E3H	60	
<b>UE 3C - Spécialisation juridique</b>	<b>16h-24h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Finances publiques et fiscalité locale	24h	E1H	30	
Droit des migrations et des réfugiés	16h	E1H	30	
<b>UE 3D - Recherche juridique 1</b>	<b>22h</b>			<b>3</b>
Méthodologie du mémoire	16h	CC	20	
Rédaction d'un article collectif	6h	A	10	
Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>179h-203h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Droit public approfondi 2</b>	<b>80h</b>			<b>9</b>
Droit administratif approfondi	32h	CC	40	
Droit international public approfondi	24h	CC	20	
Procédure administrative contentieuse	24h	CC	30	
<b>UE 4B - Perspectives juridiques</b>	<b>68h</b>			<b>6</b>
Droit public comparé	24h	CC	20	
Processus historique de construction de l'Etat	32h	CC	30	
Législations et politiques étrangères	12h	A	10	
<b>UE 4C - Recherche juridique 2</b>	<b>16h</b>			<b>9</b>
Méthodologie du mémoire et de l'oral	16h	CC	20	
Stage de recherche (mémoire)		A	50	
Grand oral		Oral *	20	
<b>UE 4D - Projet et pratique</b>	<b>0h-24h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Réalisation de projet		A	30	
Clinique des droits	24h	CC	30	
<b>UE 4E - Compétence linguistique</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Le grand oral est associé à la soutenance du mémoire. Il consiste en une présentation de 15 minutes, sur une question de droit public général en lien avec le sujet de mémoire, après une préparation de 60 minutes, et donne lieu à de brefs échanges avec les membres du jury.

# DROIT PUBLIC INTERNE

Option Droit Des Affaires des Collectivités Publiques

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>187h-191h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - L'action contractuelle et des collectivités publiques</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit de la commande publique	16h	E1H	10	
Droit de la commande publique : études approfondies	24h	CC	30	
Opérations d'aménagement	24h	CC	20	
Grand oral		Oral **	30	
<b>UE 3B - La valorisation des ressources des collectivités publiques</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Valorisation des propriétés publiques	24h	CC	40	
Etude de cas en propriété intellectuelle	16h	CC	20	
Finances publiques et fiscalité locale	24h	E1H	30	
<b>UE 3C - Environnement et développement durable</b>	<b>32h</b>		60	<b>6</b>
Les grands principes du droit des transports	8h	E1H *		
Politiques publiques de mobilité durable	6h			
Service public local des mobilités	6h			
Les contrats de service public de la mobilité	6h			
Les entreprises publiques de la mobilité	6h			
<b>UE 3D - Suivi de projet de collectivités publiques et recherche</b>	<b>12h-16h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Gestion et financement de projet 1	12h	CC	30	
Méthodologie du mémoire	16h	CC	30	
<b>UE 3E - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

\*\* Le Grand oral porte l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 3A

# DROIT PUBLIC INTERNE

Option Droit Des Affaires des Collectivités Publiques

2<sup>ème</sup> année (suite)

Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>196h-208h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Les collectivités publiques et le développement</b>	<b>72h</b>			<b>9</b>
Droit et pratique de l'urbanisme	16h	CC	10	
Droit et pratique de l'urbanisme : études approfondies	8h	CC	10	
Droit et pratique des services publics	24h	E1H	20	
Droit et pratique des travaux publics : études approfondies	8h	CC	10	
Droit des entreprises et des participations publiques	16h	CC	10	
Grand oral		Oral ***	30	
<b>UE 4B - Les litiges des collectivités publiques</b>	<b>112h</b>			<b>9</b>
Contentieux contractuels	24h	CC	20	
Contentieux de l'urbanisme : études de cas	16h	CC	10	
Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne	24h	CC	10	
Contentieux pénal des affaires publiques	8h	E1H	10	
Contentieux des travaux publics	8h	A	10	
Résolution amiable des différends	8h	A	10	
Procédure administrative contentieuse	24h	CC	20	
<b>UE 4C - Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>12h-24h</b>			<b>3</b>
<i>Matière au choix (1 parmi 3)</i>				
Gestion et financement de projet 2 - option projet collectif	12h	A	30	
Clinique des droits	24h	A	30	
Méthodologie du mémoire et de l'oral	14h	CC	30	
<b>UE 4D - Stage et rapport de stage</b>				<b>9</b>
Stage professionnel et rapport de stage		A	90	

\*\*\* Le Grand oral porte l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 4A

# SECURITE PUBLIQUE

1<sup>ère</sup> année

Semestre 1	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>176h</b>			<b>30</b>
<b>UE 1A - Pouvoirs publics</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Théories constitutionnelles	24h	E1H	40	
Droit de la décentralisation	24h	Oral	40	
Droit de la décentralisation - TD	16h	CC	40	
<b>UE 1B - Sécurité publique 1</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Droit pénal spécial	24h	E3H	40	
Droit pénal spécial - TD	16h	CC	40	
Acteurs de la sécurité publique	24h	E1H	40	
<b>UE 1C - Options</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
<i>Matières au choix (2 parmi 3)</i>				
Criminologie	24h	E3H	30	
Théorie des relations internationales	24h	E1H	30	
Droit des étrangers et de l'asile	24h	Oral	30	

Semestre 2	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>183h</b>			<b>30</b>
<b>UE 2A - Responsabilité</b>	<b>64h</b>			<b>12</b>
Droit de la fonction publique	24h	E1H	40	
Droit de la responsabilité administrative	24h	E3H	40	
Droit de la responsabilité administrative - TD	16h	CC	40	
<b>UE 2B - Sécurité publique 2</b>	<b>64h</b>			<b>9</b>
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
Droit de la peine	24h	E1H	30	
Procédure pénale - TD	16h	CC	30	
<b>UE 2C - Droit européen</b>	<b>40h</b>			<b>6</b>
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	E1H	30	
Droit pénal européen	16h	Oral	30	
<b>UE 2D - Compétence linguistique</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	

# SECURITE PUBLIQUE

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>213h</b>			<b>30</b>
<b>UE 3A - Droit pénal</b>	<b>56h</b>			<b>9</b>
Droit pénal général	24h	CC	30	
Délinquance économique et financière	16h	E1H	30	
Droit pénal comparé	16h	E1H30	30	
<b>UE 3B - Libertés et droits fondamentaux</b>	<b>48h</b>		60	<b>6</b>
Libertés fondamentales, aspects de droit pénal	24h	Grand oral *		
Libertés fondamentales, aspects de droit public	24h			
<b>UE 3C - Organisation des forces de sécurité</b>	<b>48h</b>			<b>6</b>
Organisation des forces de sécurité interne	16h	E1H	30	
Organisation des forces de sécurité externe	32h	CC	30	
<b>UE 3D - Identification du phénomène criminel</b>	<b>16h</b>			<b>3</b>
Identification du phénomène criminel	16h	E1H	30	
<b>UE 3E - Préparation aux concours de la sécurité publique</b>	<b>30h</b>			<b>3</b>
Méthodologie	30h	CC	30	
<b>UE 3F - Anglais</b>	<b>15h</b>			<b>3</b>
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	<b>184h</b>			<b>30</b>
<b>UE 4A - Actualités des crises et des conflits</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
Actualités des crises et conflits	24h	CC	30	
<b>UE 4B - Renouvellement de la sécurité publique</b>	<b>56h</b>		60	<b>6</b>
Les enjeux de la sécurité publique	16h	Grand oral *		
Les forces du contrôle de la sécurité publique	24h			
Le contrôle des forces de la sécurité publique	16h			
<b>UE 4C - Droit pénal approfondi</b>	<b>56h</b>			<b>9</b>
Procédure pénale approfondie	24h	E3H	30	
Procédure pénale approfondie - TD	16h	CC	30	
Droit pénal des mineurs	16h	E1H	30	
<b>UE 4D - Droit et pratique des services publics</b>	<b>24h</b>			<b>3</b>
Droit et pratique des services publics	24h	E1H	30	
<b>UE 4E - Vision pratique de la sécurité publique</b>	<b>24h</b>			<b>9</b>
Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) ou Clinique des droits		A	90	

\* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières



# Ecole de Droit - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand  
TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

04 73 17 76 00

<https://droit.uca.fr/>



**ÉCOLE DE DROIT**  
UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

